



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens Jeudi 18 mars 2010 à 20h. Grande salle du Motty

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Alain Blanchoud, Président du Conseil communal.

Appel: 55 membres présents lors de l'appel.
16 personnes excusées:
Mmes et MM. Louis Ballerstedt, David Cananiello, François Chapuis, Gilbert Chevalley, Giampiero Corrado, Aladino Filippi, Francesco Fracasso, Olivier Genton, Didier Lannaz, Jean-Claude Merminod, Aurelio Musio, Jacques Neiryck, Michele Perlini, Eric Poget, José San Vicente, François Teuscher.
Arrivent plus tard : MM. Amédée Genton, Jorge Ibarrola.
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 février 2010.
3. **Préavis No 4/2010**
Acquisition d'un silo pour le stockage du sel routier, achat d'une nouvelle saleuse et d'une lame à neige – Demande de crédit.
4. **Préavis No 5/2010**
Projet de réaménagement de la rue de Bassenges – Demande de crédit.
5. **Préavis No 6/2010**
Réseau communal d'évacuation des eaux – Chemin de Champ-Colomb -Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires – Crédit de construction.
6. **Préavis No 7/2010**
Règlement sur les conditions d'occupation des logements communaux.
7. Communications municipales.

8. Divers et propositions individuelles.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, tous les concitoyens et concitoyennes, M. le Président nous informe que des communications suivantes :

Pour ce conseil j'ai prévu de vous lire quelques informations intéressantes.

Un de mes prédécesseurs Forum nous lisait les informations internationales et pour ma part j'ai choisi quelques brèves informations diverses.

En février un des deux otages suisses a été libéré et le second est toujours retenu en Libye.

Sur notre commune quelques jours après notre dernier conseil Le Rolex Learning Center a été inauguré et est maintenant ouvert à tous.

Le ramassage des déchets ménagers compostables va recommencer sur un horaire bimensuel dès la fin du mois.

J'ai aussi relevé deux articles relatant les débats de notre dernier conseil dans le 24 heures du vendredi 26 février dernier.

Maintenant j'aimerais vous rappeler quelques points d'histoire qui se sont passés un 18 mars

En 17 de notre ère le 18 mars débute le règne de Caligula

En 1229 : Frédéric II du Saint-Empire se fait couronner roi de Jérusalem.

En 1902 : Le ténor Enrico Caruso est le premier artiste à graver sa voix sur des cylindres de cire ; il enregistre dix chansons.

En Inde le 18 mars 1922 , Gandhi que le poète Tagore a appelé Mahatma (la Grande Âme) est condamné par l'autorité britannique à six ans de prison pour désobéissance civile

Et en 2003, le 18 mars, l'invasion de l'Irak commence, par une coalition menée par les États-Unis.

Pour continuer voici quelques personnages célèbres qui sont nés un 18 mars

En 1936 : Frederik De Klerk, homme d'État sud-africain.

En 1940 : Arlette Laguiller, femme politique française

En 1981 : Fabian Cancellara, coureur cycliste suisse

Et qui sont morts

En 17 de notre ère : Tibère, deuxième empereur romain

En 1584 : Ivan IV de Russie dit Ivan le Terrible, tsar de Russie

En 1965 : Farouk I^{er}, roi d'Égypte

Et nous sommes aujourd'hui le jour de la Fête nationale de l'île d' Aruba (une dépendance des Pays-Bas dans les Antilles,) :

Pour faire plaisir à Mr Mossi, je ne m'étendrai pas sur la sécurité mais j'ai aussi noté qu'en février il a eu 18 vols ou cambriolages avec effraction dans la commune.

Au chapitre des représentations

Le 3 mars dernier nous avons présenté aux bureaux électoraux des huit communes de notre district le fonctionnement de notre machine à dépouiller les bulletins de votes.

Cette machine nous a permis de dépouiller les bulletins de la votation du 7 mars avec les résultats communaux suivants :

Votants 2453 soit 48.7% de participation ce qui est dans la moyenne habituelle.

L'objet « recherche sur l'être humain » a été accepté par 2068 oui et 293 non, « l'avocat pour animaux » a été rejeté par 1810 votants et 510 pour et l'objet « Taux de conversion LPP » a été rejeté par 2034 non et 379 oui. Notre commune a donc, pour cette fois, voté comme le reste de la Suisse.

Hier le 17 mars avant la préparation du prochain conseil d'avril j'ai participé à la cérémonie d'assermentation des 4 nouveaux collaborateurs de la PoOuest qui seront rejoint bientôt par 4 autres aspirants, actuellement déjà engagés et en formation à l'école de Police de Savatan, ce qui devrait amener le corps de police intercommunal au alentours de 130 collaborateurs dans le courant de l'année.

Passons maintenant au chapitre du courrier,

En date du 18 février j'ai reçu un courrier de Madame Christine Angel que je vais vous lire.

Un deuxième courrier de notre nouveau collègue Mr Rémy Founou m'est parvenu le 1^{er} mars.

(Ces 2 lettres figurent en annexe 1 & 2 du présent PV).

Je vous fais grâce des manifestations sur notre territoire puisque qu'elles sont actuellement disponibles sur le site Internet de la commune et qu'elles apparaissent à la page 3 du journal communal.

J'aimerais quand même vous informer, suite à la demande de M. Charly Rothen, de la finale féminine pour la promotion en ligue nationale B, samedi 20 mars à 15h, la 1^{ère} équipe du VBC Ecublens rencontre Allschwil à la salle du Croset en match aller. L'entrée est gratuite. Dimanche 21 mars à 14h. le VBC Ecublens, organise son traditionnel loto à l'EPFL.

Demain et samedi soir, l' Echo des Campagnes présente ses traditionnelles soirées ici dans cette même salle à 20h.

Je vous remercie et j'en viens maintenant à l'Ordre du jour.

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président nous rappelle les points suivants qui vont modifier l'ordre du jour.

Avec le report de la dernière séance et les deux démissions nous avons plusieurs modifications à apporter à cet ordre du jour.

Premièrement nous commencerons par assermenter les deux nouveaux membres de notre Assemblée.

Ensuite nous serons obligés de nommer trois personnes aux diverses commissions où siégeait Mme Angel.

Et nous procéderons ensuite à la lecture des 8 rapports des Commissions permanentes reportés lors de la dernière séance et qui sont sur le site internet depuis ce matin.

De plus, la Municipalité ayant retiré le Préavis no.5, le point 8 sera supprimé de l'ordre du jour.

Ce qui donne un ordre du jour modifié comme suit :

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 18 février 2010.
3. Assermentations.
4. Nominations de 3 membres en remplacement de Mme Christine Angel dans les Commissions permanentes
5. Rapports des Commissions ayant siégé en 2009 mais n'ayant pas encore rapporté.
6. **Préavis No 4/2010**
Acquisition d'un silo pour le stockage du sel routier, achat d'une nouvelle saleuse et d'une lame à neige – Demande de crédit.
7. **Préavis No 5/2010**
Projet de réaménagement de la rue de Bassenges – Demande de crédit.
8. **Préavis No 6/2010**
Réseau communal d'évacuation des eaux – Chemin de Champ-Colomb -Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires – Crédit de construction.
9. **Préavis No 7/2010**
Règlement sur les conditions d'occupation des logements communaux.
10. Communications municipales.
11. Divers et propositions individuelles.

M. le Président ouvre la discussion au sujet de l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote l'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V.DE LA SEANCE DU 18 février 2010

M. le Président ouvre la discussion.

M. Charly Rothen, Municipal, revient sur la page 5 du PV. où il déclarait que la Municipalité allait faire la demande de subside concernant l'acquisition des 2 panneaux lumineux. Ce soir il est en mesure de nous informer que nous allons recevoir une subvention équivalente à 30%.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close !

Au vote, le **PV de la séance du 18 février 2010 est accepté à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

POINT 3. ASSERMENTATIONS.

Pour faire suite à la démission de Mme Christine Angel et de M. Rémy Founou, le bureau a reçu la proposition de nommer 2 nouveaux membres dans le Groupe PSIG. Ces propositions ont été formulées conformément aux articles 66 et 67 de la Loi sur les exercices politiques et dûment vérifiées par le contrôle des habitants puis affichées trois jours au pilier public comme le demande la Loi d'application. Afin de procéder à l'Assermentation, **M. le Président** invite :

- **Madame Inès BORTIS**
- **Monsieur Julio Augusto**

à s'avancer près du podium.

Après la lecture du serment, ces 2 personnes font la promesse du serment et sont assermentées par notre **Président**. Elles rejoignent les rangs du Conseil dans le groupe PSIG sous les acclamations de l'Assemblée.

L'effectif de l'Assemblée passe à 57 Conseillers présents.

POINT 4. NOMINATIONS.

Désignation d'un nouveau membre à la Commission de recours informatique.

M. Frédéric Hubleur propose la candidature de **M. Jean-Luc Roggo**.

Aucune autre proposition n'est faite et **M. Jean-Luc Roggo** est élu par acclamations.

Désignation d'un nouveau membre à la Commission foncière.

M. Frédéric Hubleur propose la candidature de **Mme. Daniela Antonino**.

Aucune autre proposition n'est avancée et **Mme Daniela Antonino** est élue par acclamations.

Désignation d'un nouveau membre à la Commission de recours impôts et égouts.

M. Frédéric Hubleur propose la candidature de **M. Eric Levrat**.

Il n'y a pas d'autres propositions et **M. Eric Levrat** est élu par acclamations.

A 20h25 arrivée de M. Amédée Genton, **l'effectif passe à 58 Conseillers présents.**

A 20h30 arrivée de M. Jorge Ibarrola, **l'effectif passe à 59 Conseillers présents.**

POINT 5 – RAPPORTS DES COMMISSIONS AYANT SIEGÉ EN 2009 MAIS N'AYANT PAS ENCORE RAPPORTÉ.

Lecture du rapport de la Commission de Naturalisation par **Mme Daniela Antonino**.

Lecture du rapport de la Commission d'Urbanisme par **Mme Danièle Gutowski**.

Lecture du rapport de la Commission Plateforme Jeunesse par **M. Alfonso Izzo**.

Lecture du rapport de l' Arasol par **M. Georges-Henri Chevallaz**.

Lecture du rapport de l'ERM par **M. Aitor Ibarrola**.

Lecture du rapport de l' ORPC par **M. Charles Karlen**.

Lecture du rapport du Service des taxis par **M. Philippe Turin**.

Lecture du rapport Sécurité Ouest-Lausannois par **M. Pascal Conti**.

Tous ces rapports sont sur le site internet d'ecublens.ch.

POINT 6 – PREAVIS 4/2010. Acquisition d'un silo pour le stockage du sel routier, achat d'une nouvelle saleuse et d'une lame à neige – Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par **M. Pascal Conti**.

Lecture du rapport de la Commission des finances par **M. Georges-Henri Chevallaz**.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville souhaite déposer un amendement. Celui-ci figure en annexe no. 3 du présent PV. L'amendement stipule que « **La somme de frs. 13'000.- est retranchée du préavis 4/2010, montant prévu pour le remplissage du silo à sel.** »

M. le Président ouvre la discussion sur l'amendement de M. Miéville.

M. Christian Maeder, Municipal rappelle que cette question a été posée lors de la séance avec la Commission ad hoc et le rapport en fait état. La réponse donnée était que aujourd'hui nous n'avons plus de possibilité en terme de budget, car cette année 2010 a été relativement rude et le budget qui avait été alloué est déjà dépensé. Si ces frs. 13'000.- sont maintenus dans le préavis et il y aura un dépassement au compte, si ce n'est pas le cas il faudra voter en juin un crédit complémentaire de frs. 13'000.-. Le deuxième aspect concernant l'acquisition du silo rempli est aussi un peu tactique car cette dépense sera prise intégralement dans la couche thématique transport et ce n'est pas plus mal.

M. Alberto Perez a une question concernant les nombreuses plaintes téléphoniques par téléphone indiquées dans le rapport, il aimerait connaître l'ordre de grandeur des ces appels, plus de 10, moins de 100, encore plus ?

M. le Président rappelle qu'on est en train de parler de l'amendement et il propose de mettre cette question lorsque nous parlerons du préavis en lui-même. Il met au vote l'amendement de M. Miéville.

Au vote l'amendement de M. Miéville est refusé par 22 non, il y a 10 oui et 18 abstentions.

M. le Président poursuit la discussion sur le Préavis 4/2010.

M. Christian Maeder, Municipal souhaite répondre à l'intervention de M. Perez. Comme l'a dit M. Morano il s'agit de plus de 10 mais moins de 100. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a des personnes qui téléphonent concernant des chemins privés sur lesquels la Commune n'intervient pas.

M. Alberto Perez souhaite faire quelques remarques. L'acquisition d'un silo au vu de ce qui a été présenté par la Commission ad hoc, implique une réduction des coûts d'approvisionnement et permettra de soulager les employés d'un travail relativement pénible et il trouve cela entièrement justifié. Par contre il a un doute concernant l'acquisition des deux saleuses, car cela implique que les services communaux auront les moyens de vider les silos et d'envoyer des dizaines de tonnes de sel dans les rivières et dans le lac Léman. Cela se fera d'autant plus facilement que c'est plus facile à charger. Il espère que l'objectif de la Municipalité et du service concerné ne sera pas de donner satisfaction sans communes mesures aux nombreuses plaintes dont nous venons de parler. Il est persuadé qu'à moyen terme, le sel n'est pas une solution. La responsabilisation des habitants et le comportement adéquat et adapté de chacun d'entre eux en est une, respectueuse de l'environnement. Il nous dit qu'il a passé de nombreuses années à la Chaix de Fonds lorsqu'il était enfant et qu'à cette époque le sel n'existait pas. Finalement les hôpitaux n'étaient pas pleins de patients avec des jambes cassées et les carrossiers ne débordaient pas de travail même durant les hivers les plus rigoureux.

M. Jean-Louis Radice a pu observer les employés de la Commune durant cet hiver, le matin tôt lorsqu'ils sont au travail ce dernier hiver. La demande de la Municipalité est largement justifiée pour l'acquisition de ces saleuses. Il a vu ces employés avec le petit tracteur sur la chaussée soulever des sacs de 50kg pour les déverser dans le petit tracteur. Il ne s'agit pas d'aller saler excessivement, la Commune s'inscrit dans une perspective de développement durable et il pense que tant les collaborateurs et la direction des travaux sauront utilisés ces équipements à bon escient et il nous invite à voter ce préavis afin qu'on puisse passer au suivant.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il n'est pas question d'utiliser plus de sel mais de faire ce travail plus rapidement et de pouvoir intervenir plus rapidement en cas d'urgence.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 4/2010 est accepté à l'unanimité**, il y a 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 4/2010 ;
- oui le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à l'acquisition d'un silo pour le stockage du sel routier, de deux saleuses et d'une lame à neige;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 162'000.--** pour sa réalisation;

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature n° 5060 "Achats d'équipements", plus précisément dans le compte n° 430.5060.305 "Acquisition d'un silo à sel et achat d'une saleuse".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

M. le Président nous propose de passer au point 8 de l'ordre du jour, étant donné que **la Municipalité a retiré le préavis no. 5/2010** figurant au point 7 de l'ordre du jour.

POINT 8 - Réseau communal d'évacuation des eaux – Chemin de Champ-Colomb -Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires – Crédit de construction.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Luc Roggo.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alberto Perez se demande si le Chemin de Champ Colomb est passé ou doit passer au domaine public ?

M. Christian Maeder, Municipal nous informe qu'actuellement ce chemin a un statut mixte en ce sens que la première partie côté Tir Fédéral est déjà au domaine public alors que la partie au sud d'Afiro en direction du ch. du Bochet est actuellement composée de parcelles appartenant au domaine privé.

Avec la mise en place du plan de quartier la Commune deviendra propriétaire, ce sera un domaine public « privé-communal ». Prochainement il y aura un préavis Municipal en ce qui concerne notre participation pour le tronçon qui est aujourd'hui au domaine public et qui va être refait en même temps que le tronçon qui sera refait par les constructeurs.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close. Il nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 6/2010 est accepté à l'unanimité.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°6/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet de construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le chemin de Champ-Colomb;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 640'000.--** (six cent quarante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civil", plus précisément dans le compte n° 460.5010.140 "Ch. de Champ-Colomb – collecteurs EU-EC".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

POINT 9 - Préavis No 7/2010. Règlement sur les conditions d'occupation des logements communaux.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Philippe Turin en l'absence du rapporteur M. Gilbert Chevalley.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Georges-Henri Chevallaz.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site d'ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion en précisant que nous sommes en présence de plusieurs amendements suite au rapport de la Commission ad hoc. Comme pour tous les règlements il s'agira de passer en revue article par article avant de voter sur l'ensemble du document. Il propose de passer en revue les amendements et éventuellement les sous-amendements lorsque nous arrivons à l'article concerné.

Mme Pascale Manzini, Municipale souhaite faire un petit préambule avant les débats. Elle nous informe que ce règlement a bien passé dans les départements cantonaux du logement et des communes. Ce règlement est une demande de notre Conseil et qui plus est, aussi nécessaire. Il a été fait selon ce qui se fait au niveau cantonal, ce n'est donc pas une spécificité communale. Les amendements qui seront apportés ce soir seront un moyen de nous approprier ce règlement.

M. le Président poursuit la discussion.

M. Jean-Pierre Müller fait suite au préambule de Mme la Municipale Manzini et se demande ce qui va se passer avec ce règlement amendé puisque le Canton a déjà donné son aval.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond qu'effectivement si les amendements sont acceptés il faudra que ce règlement reparte au Canton pour vérifier si les amendements sont juridiquement valables.

M. Georges Ibarrola nous informe qu'il a 12 amendements et sous-amendements à porter devant ce Conseil au sujet de ce règlement qui mérite d'être rédigé plus correctement.

M. Germain Schaffner souhaite un sous-amendement à l'amendement no. 1 de la Commission ad hoc. Il figure en annexe no. 4 de ce PV.

M. Pascal Favre au vu de la manière dont se déroule ce débat ce soir pense que ce Préavis doit être retiré par la Municipalité. Il pense que chacun a constaté que ce Préavis est « mal fagotté » et il remercie la Commission ad hoc qui a tenté par les amendements de mettre des bouts de sparadraps. Il souhaite que ce Préavis soit représenté une autre fois et de manière plus correcte.

M. Charles Karlen appuie les propos de M. Favre et demande à la Municipalité de prendre en considération le fait de retirer ce préavis et de l'étudier avec des juristes pour présenter quelque chose d'acceptable.

M. Pierre Kaelin, Syndic ne souhaite pas allonger le débat mais il aimerait profiter du travail de M. Ibarrola en lui demandant de transmettre ses propositions d'amendements pour pouvoir reprendre le travail sur ce préavis. En conséquence, **la Municipalité retire ce préavis de l'ordre du jour.** Cette décision est suivie d'applaudissements de la part de l'Assemblée.

M. le Président propose à la Municipalité de prendre aussi en considération les amendements de la Commission ad hoc et la proposition de M. Schaffner pour une nouvelle rédaction du Règlement.

POINT 10 – COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

M. le Président nous rappelle que ces communications sont sur le site internet et qu'elles ont été déposées sur les tables ce soir.

M. le Président ouvre la discussion.

Points 1, 2, la discussion n'est pas demandée.

Au point 3 qui concerne les places de parc dans l'enceinte du Collège du Pontet – Réponses aux questions de M. Christophe Cartier, Conseiller communal, **M. Christophe Cartier** demande la parole.

M. Cartier remercie la Municipalité pour avoir répondu à ses questions. Il y a toutefois quelques points qui le dérangent. Dans la première réponse il est dit que ces poteaux ont été posés suite au culot de certaines personnes....Il nous dit qu'il n'a pas d'idées préconçues concernant les heures de travail des fonctionnaires qui le font pour les écoles. Puisque l'on parle des personnes qui ont du culot, pourquoi la Municipalité ne fait-elle pas faire des contrôles sur ce parking puisque celui-ci fait l'objet d'une mise à ban qui date du 8.8.1991 interdisant le stationnement. Donc le simple fait de faire respecter cette interdiction supprimerait déjà le culot de certaines personnes. A l'époque, il y avait des macarons qui existaient pour les personnes qui pouvaient utiliser ces zones de stationnement. A l'heure actuelle il voit que la majorité du temps ces poteaux sont couchés, en quoi cela vaut-il la peine d'en poser. En fonction des réponses il pense qu'à moyen terme il y aura des poteaux sur chaque place de parc.

Point 4, **M. Frédéric Hubleur** souhaite remercier la Municipalité d'avoir fait ce geste fort et qui montre à son avis l'ouverture qu'on peut espérer pour l'avenir dans notre Commune.

Point 5 la discussion n'est pas demandée.

Point 6, **M. Georges-Henri Chevallaz** aimerait remercier la Municipalité pour le soutien qu'elle apporte au BIO+ Ouest lausannois ainsi que tous les Conseillères et Conseillers communaux étant donné que par le budget ils soutiennent aussi le BIO+ ouest lausannois. Il nous rappelle qu'il travaille à l'Association Mobicet et il est vrai que les normes pour pouvoir profiter de l'assurance chômage étant de plus en plus strictes, de plus en plus de personnes vont se retrouver en dehors de ces normes. Heureusement pour les jeunes d'Ecublens, le BIO+ Ouest lausannois permet de reprendre ces jeunes avec des exigences moins élevées et qui permet par la suite de les orienter vers des mesures de chômage. Si d'emblée on allait dans des mesures de restrictions ces jeunes se retrouveraient encore en plus grande difficulté.

Point 7, 8 n'appellent pas de commentaires de la part de l'Assemblée.

POINT 11 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Farine, Municipal souhaite nous apporter une information concernant le postulat de M. Chevallaz qui concernait l'amélioration de l'intersection de la route du Croset, chemin du Stand. POLOuest vient de terminer son étude, il y aura une proposition de modification pour cette intersection qui va être analysée par la Municipalité et qui va être réalisé d'ici quelques temps.

M. Germain Schaffner souhaite déposer un vœu à la Municipalité concernant le réaménagement de la rue de Bassenges. Ce vœu figure dans son intégralité en annexe no. 5 du présent PV.

M. Frédéric Hubleur a entendu ce soir dans le rapport de la Commission d'Urbanisme des prévisions sur le début des travaux du Centre Socio – Culturel pour septembre 2010. Il aimerait savoir si ces dates sont toujours d'actualité et savoir quels sont les impacts sur les délais de fin de construction et peut-être connaître dès quelles dates approximatives ces locaux pourront être occupés, tout cela bien entendu sous réserve de l'acceptation de ce projet par notre Conseil.

M. Pierre Kaelin, Syndic nous indique que sauf complications, car la Municipalité est en train de traiter les oppositions, en principe le crédit de construction sera soumis au Conseil communal le 24 septembre prochain. Dès son acceptation les travaux pourront commencer.

M. Christophe Cartier aimerait poser une question au sujet du Préavis no.6. Il trouve que dans ce préavis il manque des coupes de détails, il n'y a qu'un plan de situation. Il se demande s'il est possible qu'un Conseiller communal puisse aller voir les plans de projets même s'il ne fait pas partie de la Commission ad hoc ?

Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale, répond qu'elle ne pense pas qu'il soit nécessaire pour ce Conseil d'avoir des plans si détaillés. Ceux-ci sont présentés à la Commission ad hoc lors de la séance avec explications et détails et il est répondu à toutes les questions des Commissaires. Elle pense que lors d'une séance de Conseil, il s'agit plutôt de voter sur des questions politiques plutôt que techniques. Maintenant et en son nom personnel elle répond que si une fois un Conseiller communal, qui est dans le domaine traité, dans un esprit constructif souhaiterait d'avoir un détail sur le projet, elle ne pense pas qu'il sera empêché d'aller regarder les plans de détails présentés à la Commission ad hoc. Bien évidemment elle ne pense pas que 75 Conseillers communaux seraient les bienvenus dans les services communaux pour venir étudier chaque plan, chaque dossier et faire ses commentaires. Elle rappelle que ces projets sont faits par des techniciens communaux qui connaissent leurs domaines et très souvent également par des sociétés qui sont mandatées et qui ont toutes les compétences techniques pour préparer les projets qui sont présentés. Si un Conseiller communal, une fois mais pas chaque fois, souhaiterait prendre connaissance d'un dossier en particulier et ceci pour son intérêt personnel ou peut-être pour son intérêt professionnel de façon à acquérir des compétences supplémentaires, les portes ne lui seront pas fermées.

M. Christophe Cartier rappelle que son intervention ne concernait pas seulement ses intérêts personnels ou professionnels mais aussi les intérêts de la Commune.

Mme Petoud Leuba, Municipale répond que M. Cartier met en doute la compétence des Commissaires qui siègent dans les Commissions ad hoc.

M. le Président rappelle que lors de la dernière séance, M. Olivier Genton avait remis en cause le fait de nommer des Commissaires qui avaient des compétences pour les projets présentés.

M. Georges-Henri Chevallaz déplore la lecture de la série des rapports des Commissions permanentes, il trouve que c'est très fastidieux, surtout lorsqu'il s'agit de rapport avec des données techniques. Il souhaiterait qu'à l'avenir ces rapports soient mis plus tôt sur le site, que chacun puisse les lire tranquillement et peut-être nous épargner ces lectures le soir du Conseil. Ensuite, si certains ont des questions ils pourraient les poser lors du Conseil. Il demande au bureau de revoir la manière de faire actuelle.

M. le Président en prend bonne note.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président**, clôt la séance il est 22.15.

Ecublens, le 14 avril 2010

Le Président

Le Secrétaire

Alain Blanchoud

Michel Häusermann

Annexes : mentionnées.